

L'an deux mille dix, le vingt-neuf du mois de janvier, le Maire de la commune de CHAILLE SOUS LES ORMEAUX (Vendée), certifie que conformément à la Loi du 5 avril 1884, il a adressé à MM les Conseillers municipaux, l'invitation à assister à une réunion qui aura lieu le 5 février deux mil dix et certifie en outre qu'un avis a été placardé au lieu accoutumé.

## COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2010.

*L'an deux mille dix, le Cinq du mois de février, le Conseil municipal de la commune de CHAILLE SOUS LES ORMEAUX (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de M. PERROCHEAU Henri, Maire.*

*Date de convocation : 29.01.2010.*

**Membres présents** : MM, PERROCHEAU Henri, DREILLARD Bruno, ROCHEREAU Pierre, PASQUIER Karine, TESSON Christian, PELARD Joseph, DANDEU Séverine, BARTEAU Monique, BARREAU Carine, FOVEZ Céline, FRANCHETEAU Bernard, SIMONEAU Jean-Pierre, MANDIN Martin, BOUTIN Jean-Louis.

**Membre absent et excusé** : Mme MORNET Marie-France.

**Secrétaire de séance** : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, Mme PASQUIER Karine.

✍ ✍ ✍ ✍

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé.

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

### ORDRE DU JOUR

DOS. 1	<i>Finances, Travaux...</i> Ecole publique de la Vallée de l'Yon : Avis du Conseil municipal sollicité par l'Inspecteur d'Académie sur le projet d'implantation d'un 4 <sup>ème</sup> emploi d'enseignement élémentaire pour la rentrée 2010.
DOS. 2	<i>Finances, Travaux...</i> Ecole publique de la Vallée de l'Yon : Etude projet de mise en place d'un bâtiment préfabriqué en prévision de l'ouverture d'une 4 <sup>ème</sup> classe pour la rentrée 2010.
DOS. 3	<i>Finances, Travaux...</i> Voirie communale et dégradations suite au gel : étude devis pour réparations urgentes.
DOS. 4	<i>Finances, Travaux...</i> Eglise St Sauveur : Etude devis portant sur des travaux de mise aux normes de l'installation électrique.
DOS. 5	<i>Finances, Travaux...</i> Eglise St Sauveur : Etude devis pour le remplacement de battants de certaines cloches.
DOS. 6	<i>Finances, Travaux...</i> Accueil de loisirs de St Florent des Bois : Etude demande de participation.
DOS. 7	<i>Finances, Travaux...</i> Séisme à Haïti et solidarité : Etude possibilité de versement d'une aide financière par la commune de Chaillé-sous-les-Ormeaux.
DOS. 8	<i>Urbanisme...</i> Zone d'aménagement différé (ZAD) créée, dans le bourg, par arrêté du 22.03.2000, au bénéfice de la commune : Avis du Conseil municipal à émettre dans le cadre d'une « Déclaration d'intention d'aliéner ».
DOS. 9	<i>Urbanisme...</i> Etude d'inventaire des zones humides sur les communes de Chaillé-sous-les-Ormeaux, le Tablier, Nesmy, St Florent des Bois.
DOS. 10	<i>Administration générale...</i> Supports de communication communale : Etude proposition faite par la commission communale «Communication».
DOS. 11	<i>Intercommunalité...</i> ➔ Comptes rendus de réunions de commissions <u>INTERcommunales</u> .
DOS. 12	<i>Questions diverses...</i> ➔ Comptes rendus de réunions de commissions <u>communales</u> . ➔ Communication de courriers divers. ➔ Ephéméride, fixation réunions diverses.

#### DE2010-02-09

**Ecole publique de la Vallée de l'Yon : Avis du Conseil municipal sollicité par l'Inspecteur d'Académie sur le projet d'implantation d'un 4<sup>ème</sup> emploi d'enseignement en élémentaire pour la rentrée 2010.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé le 15.01.2010 par l'Inspecteur d'Académie dans le cadre de la préparation de la rentrée 2010 dans les écoles publiques de la Vendée.

Extrait :

« La circulaire n° 2003.104 du 03.07.2003 du Ministère de l'Education Nationale, parue au Bulletin Officiel n° 28 du 10.07.2003 rappelle que l'ouverture d'une classe ou d'une école est le résultat de l'exercice de compétences partagées entre l'Etat et les communes : **d'une part**, sa création et son implantation, c'est-à-dire le choix de la localisation, la construction, l'appropriation ou l'aménagement des locaux à des fins

d'enseignements correspondants relève du Conseil municipal et, d'autre part, l'affectation du ou des emplois d'enseignants correspondants relève de la compétence de l'Inspecteur d'Académie. Parallèlement, la fermeture d'une classe ou d'une école résulte du fait du retrait du ou des postes d'enseignants par l'Inspecteur d'Académie.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'examen de la situation de l'école primaire publique de votre commune me conduit à mettre à l'étude, pour la rentrée 2010, la mesure suivante :

**Ecole primaire** : Implantation d'un 4<sup>ème</sup> emploi d'enseignant en élémentaire  
(Prévision retenue : 88 élèves pour 3 classes soit 29.3 élèves par classe avant  
Implantation d'un emploi).

....Je vous serais obligé de bien vouloir :

- me faire connaître l'avis de votre municipalité avant le 11 février 2010 sur la mesure énoncée ci-dessus, en m'adressant un extrait de délibération du Conseil Municipal.
- Saisir Monsieur le Préfet des modifications de structures d'école que vous envisageriez (ouvertures, transferts, projets de constructions, d'extensions, d'appropriations,...) et du calendrier correspondant ».

Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- émet un avis favorable sur la mesure énoncée ci-dessus portant sur l'implantation d'un 4<sup>ème</sup> emploi d'enseignant en élémentaire,
- projette, en conséquence, une extension des bâtiments scolaires actuels.

### **Ecole publique de la Vallée de l'Yon : Etude projet de mise en place d'un bâtiment préfabriqué en prévision de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe pour la rentrée 2010.**

Monsieur le Maire indique :

En prévision de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe envisagée pour la rentrée 2010, la commune doit étudier l'éventualité de la création de nouveaux locaux.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris et des estimatifs demandés pour diverses solutions :

- location d'un bâtiment préfabriqué,

OU

- acquisition d'un bâtiment préfabriqué.

Les premiers contacts remontent à quelques mois. Depuis lors, certains besoins ont été précisés et nécessitent un réajustement des estimations.

C'est ainsi que dans un 1<sup>er</sup> temps, des estimatifs ont été demandés pour :

- 1 salle de classe (environ 50 m<sup>2</sup>)
- Un bloc sanitaire (environ 10 m<sup>2</sup>)

Il s'avère que l'école publique ne dispose pas, actuellement, de réelle salle de stockage (matériel de bricolage, divers,...) Il serait donc opportun de pouvoir intégrer au bâtiment projeté une salle complémentaire à cet effet de stockage (environ 15 m<sup>2</sup>).

Au vu de cette présentation, une discussion s'engage entre les élus. Martin Mandin regrette l'orientation prise de choisir une solution « provisoire » avec la mise en place d'un bâtiment préfabriqué. Il regrette qu'une solution à long terme ne soit pas privilégiée : bâtiment en dur.

La réponse apportée à ces interrogations par M. le Maire et d'autres élus est la suivante :

- l'acquisition de la Maison « Rouquet » a mobilisé une part importante des crédits disponibles et oblige donc la commune à revoir à la baisse un certain nombre de ses projets. L'étude financière prospective réalisée par le Percepteur, en 2009, met, en effet, en lumière la capacité limitée de la commune à pouvoir recourir à l'emprunt sur l'année 2010 voire au-delà.
- D'autre part, la solution d'opter pour un bâtiment préfabriqué permet de répondre à un besoin dans un délai plus court.

Pour autant, le choix reste à faire, d'opter :

- Soit pour la location d'un modulaire, (avec un terme un projet de construction)
- Soit pour l'acquisition d'un modulaire.

Monsieur le Maire est chargé de revoir, avec les fournisseurs (2 entreprises contactées), les propositions élaborées à ce jour pour ce type d'équipement. Elles devront comprendre :

- une salle de classe (environ 50 m<sup>2</sup>)
- un bloc sanitaire
- une pièce de rangement (environ 12 m<sup>2</sup>).

Un nouveau fournisseur sera également contacté : ALGECO de Nantes.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion afin que le conseil arrête sa position.

## DE2010-02-10

### Voirie communale et dégradations suite au gel : Acceptation devis pour des réparations urgentes et inscription des crédits.

Monsieur le Maire précise :

Les journées de gel du mois de janvier 2010 ont occasionné de lourds dommages au niveau de la voirie communale.

**Deux secteurs** sont particulièrement touchés sur le territoire communal :

- **1/VC 4 entre l'Inaudière et le Guy Bureau.**
- **2/VC de la Merlerie (entre le bourg et le village de la Merlerie).**

Dans un 1<sup>er</sup> temps, une signalétique adéquate a été mise en place afin de prévenir les usagers sur la chaussée dégradée, et les inciter à réduire leur vitesse.

Les remises en état des chaussées sont d'importance et urgentes à réaliser, avant même l'élaboration du programme voirie 2010.

C'est ainsi que des devis ont été demandés à diverses entreprises. Voici le détail des offres estimatives qui ont été remises :

Estimation de référence, réalisée par la DDEA : 28 144.00 € HT., **33 660.22 € TTC.**

	Nom et adresse de l'entreprise	Montant HT De l'Offre	Montant TTC De l'Offre (TVA : 19.6 %)
1	SEDEP – Aizenay	24 996.00 €	29 895.22 €
2	SYOTRA – La Roche-sur-Yon	27 224.40 €	32 560.38 €
3	VALOT – Nieul-le-Dolent	27 300.00 €	32 650.80 €
4	BOISARD TP – St Julien des Landes	29 873.00 €	35 728.11 €
5	SACER Atlantique – La Roche-sur-Yon	32 478.00 €	38 843.69 €
6	JB Services - Aubigny	32 844.00 €	39 281.42 €

Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **Décide de confier les travaux de voirie portant sur des réparations urgentes à l'entreprise la mieux disante, soit l'entreprise SEDEP d'Aizenay pour un montant HT de 24 996.00 €, soit 29 895.22 € TTC.**
- **Décide d'inscrire les crédits nécessaires pour couvrir une telle dépense sur l'opération « Travaux de voirie », n° 10002.**
- **Charge Monsieur le Maire de valider la commande auprès de l'entreprise SEDEP afin que les travaux se réalisent dès février.**

### Eglise St Sauveur : Etude devis portant sur des travaux de mise aux normes de l'installation électrique (suite au rapport de vérification établi par l'APAVE, le 24.11.2009)

Monsieur le Maire précise :

La commission départementale de sécurité, chargée du contrôle des établissements recevant du public, a depuis de nombreuses années mis en évidence les dysfonctionnements de l'installation électrique de l'église communale.

Afin d'avoir un relevé exhaustif des travaux de mise aux normes à envisager, un organisme agréé, l'APAVE a été missionné.

Le rapport de l'APAVE met en lumière des travaux qui doivent être réalisés rapidement.

Les éléments de ce rapport ont été adressés à 2 entreprises :

- **Entreprise BESSE – Nesmy**
- **Entreprise FAUCHEREAU – Mareuil sur Lay.**

Les écarts de prix sont très importants. La réception tardive des devis n'a pas permis d'en affiner les données. Ce dossier ne peut donc être valablement traité aujourd'hui. Son étude est reportée à une prochaine séance. Le Conseil municipal souhaite qu'une demande de devis soit adressée à M. Sire, artisan chaillezais.

## DE2010-02-11

### Eglise St Sauveur : Acceptation d'un devis relatif au remplacement de battants de certaines cloches.

Monsieur le Maire précise :

L'entreprise chargée, par la commune, de la maintenance des cloches de l'église, l'entreprise Lussault de Tiffauges, ayant constaté des dégradations, dues à l'usure, au niveau des battants des cloches n°1 et n°2, et du kit de traction pour la cloche n° 3, a établi un devis de réparation.

**Ce devis s'établit à : 2 388.00 € HT, soit 2 856.05 € TTC.**

Il comprend, pour les cloches n°1 et N°2, le même type de prestation, soit :

- un battant en acier monobloc,
- une chape en cuir,
- un kit de transmission.

Pour la cloche n°3 :

- un kit de traction.

**Au vu de cette présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **décide le remplacement de battants de certaines cloches de l'église St Sauveur tel que décrit ci-dessus,**
- **décide, concernant cette prestation, d'accepter le devis établi par l'entreprise LUSSAULT pour un montant de : 2 388.00 € HT, soit 2856.05 € TTC.**
- **L'inscription des crédits nécessaires au budget primitif « Commune » - Exercice 2010.**

**Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.**

#### **DE2010-02-12**

#### **Accueil de loisirs de St Florent des Bois, organisé par l'association « Récré aux Bois » : Décision portant accord de principe pour le versement d'une subvention au bénéfice des familles chaillezaïses fréquentant cet accueil.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal d'un courrier adressé par l'association « Récré aux Bois » de St Florent des Bois.

*(Cf courrier du 18.01.2010)*

Cette association organise sur St Florent des Bois, depuis plusieurs années, un accueil de loisirs pour les enfants de la commune de St Florent des Bois en particulier.

Or, une demande importante de parents des communes voisines est apparue au fil du temps.

Cet état de fait avait fait l'objet de l'envoi d'un précédent courrier en 2008 et d'une rencontre, entre élus et organisateurs, à la mairie de St Florent des Bois, dans l'objectif de participations financières des communes.

A ce jour, et bien que des enfants de Chaillé fréquentent cet accueil, aucune subvention n'est versée par Chaillé-sous-les-Ormeaux aux organisateurs.

L'association « Récré aux Bois » sollicite une subvention qui pourrait s'établir à :

- 1.50 € par J/E.
- 6.00 € par J/E pour un camp.

*(Estimation du montant de la subvention, à partir de la fréquentation 2009 : environ 450.00 € globalement).*

**Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **décide, pour l'exercice 2010, l'attribution d'une subvention à l'association « Récré aux Bois » afin d'aider les familles de Chaillé-sous-les-Ormeaux dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs ;**
- **fixe le montant de la subvention à : 1.50 € par Jour/enfant. Cette subvention ne concerne pas la participation à des camps ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif « commune » - Exercice 2010.**

#### **DE2010-02-13**

#### **Séisme à Haïti et solidarité : Versement d'une aide financière par la commune de Chaillé-sous-les-Ormeaux.**

Monsieur le Maire précise :

Dans le cadre du mouvement de solidarité lancé pour venir en aide aux sinistrés du séisme à HAITI, **un Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités souhaitant faire un don.**

Ce centre de crise a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Les coordonnées bancaires permettant un versement éventuel de la commune ont été transmises par l'Association des Maires de Vendée.

**Au vu de cette présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,**

- **décide le versement d'une subvention pour venir en aides aux sinistrés d'Haïti d'un montant s'établissant à 200.00 €. Cette somme sera versée au « fonds de concours » tel que présenté ci-dessus.**
- **décide l'inscription des crédits au budget primitif « commune » - Exercice 2010.**

**Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.**

#### **DE2010-02-14**

**Zone d'aménagement différé (ZAD) créée, dans le bourg, par arrêté du 22.03.2000, au bénéfice de la commune : Le Conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption dans le cadre d'une « Déclaration d'Intention d'Aliéner » (DIA).**

**Monsieur le Maire précise :**

Par arrêté préfectoral du 22 mars 2000, une zone d'aménagement différé (ZAD) a été créée dans le bourg, au bénéfice la commune de Chaillé-sous-les-Ormeaux, couvrant 2 secteurs distincts :

- **l'un constituant un îlot partant de la rue des Prés Martin vers la vallée de l'Yon ;**
- **l'autre, constituant un îlot, à l'arrière de la zone habitée rue de la Mairie et rejoignant la rue des Mottines à la rue des Prés Martin.**

Mr Grolleau, propriétaire de 2 parcelles cadastrées section AB, n° 351 (334 m<sup>2</sup>), n° 420 (278 m<sup>2</sup>) situées à l'intérieur de la ZAD, met en vente sa propriété.

En conséquence, son mandataire pour cette vente, l'agence immobilière « Immobilier Couronne Yonnaise » d'Aubigny vient de déposer en mairie **une « Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par la Code de l'Urbanisme ».**

**Au vu de cette présentation, dans le cadre de l'opération sus visée, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à statuer :**

- **Le Conseil municipal veut il exercer son droit de préemption ou y renonce-t-il ?**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par un vote, se prononce comme suit :**

- **renonciation à user du droit de préemption sur les biens détaillés ci-dessus.**

**Résultats du vote :**

- **Votants = 14, abstention : 2, Pour renoncer au droit de préemption = 12.**

#### **DE2010-02-15**

**Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire communal, en association avec les communes de Nesmy, Saint-Florent-des-Bois et le Tablier.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des documents d'urbanisme et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, les PLU incorporent les zones humides dans une ou des zones suffisamment protectrices. Cette disposition provient du SDAGE<sup>1</sup> Loire Bretagne 2010 – 2015, qui s'impose aux collectivités depuis décembre 2009.

L'YON est sur le bassin versant du LAY. Le projet de SAGE<sup>2</sup> du LAY prévoit que les communes réalisent l'étude d'inventaire des zones humides ; la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE ne souhaitant pas se substituer aux 105 communes du bassin.

Il est donc nécessaire de lancer une étude d'inventaire sur le territoire en se basant sur le cahier des charges fourni par la CLE. Afin de bénéficier d'une aide financière à 50% de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il est nécessaire de lancer cet inventaire à une échelle intercommunale.

Monsieur le Maire propose alors de lancer un marché d'étude sur les 4 communes de Nesmy, Chaillé Sous les Ormeaux, Saint Florent des Bois, le Tablier. Celles-ci sont voisines et bordent l'YON.

**Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **De lancer une étude d'inventaire des zones humides à partir du cahier des charges de la CLE du SAGE du LAY,**

- **De s'associer avec les 3 autres communes, Le Tablier, Nesmy, St Florent-des-Bois pour établir un seul marché d'études et mutualiser si possible, les moyens,**

- **D'autoriser le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour obtenir sur le marché une aide de 50% de subvention,**

- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

<sup>1</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>2</sup> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**DE2010-02-16**

**Supports de communication communale : Suite donnée par le Conseil municipal aux propositions faites par la commission communale « Communication ».**

La commission communale et le comité consultatif « Culture, communication », lors de leur réunion du 20 janvier dernier, ont suggéré un certain nombre de propositions relatives aux moyens de communication communaux.

Ces propositions sont soumises au Conseil municipal, pour avis :

	<b>Situation actuelle</b>	<b>Propositions faites par la commission et le comité consultatif « Culture, Communication »</b>
<b>Formes des parutions annuelles</b>	1 bulletin municipal (parution JANVIER) + « Chaillé Infos » (2 par an, Juin et Octobre)	<b>INCHANGE</b>  + <b>5 parutions</b> <b>(Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre)</b> ↳ Parutions <b>plus brèves.</b> Avec <b>un nouvel intitulé</b> à décider par le Conseil municipal. <b>Noms proposés :</b> - La Feuille de chou». - Les Brèves de Chaillé - Les Infos de Chaillé. - La Feuille des Ormeaux. - Les Echos de Chaillé.

Autres précisions de ce groupe de travail :

**Pour la parution de « MARS », les différents articles proposés :**

- réunion du Conseil municipal de janvier et février 2010.
- Article sur les travaux de la garderie.
- Réunion publique du 12 février 2010 (compostage)
- Goûter du « Clic Entour'âge »
- Mission locale
- Commerces et ouverture.....

Une trame des articles devrait être élaborée.

Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, par un vote,**

- **décide de modifier le nom de la feuille d'information qui devient : « Les Echos de Chaillé », en remplacement de « Chaillé Infos » ;**

(*Votants = 14. « Les Echos de Chaillé » = 11, « Brèves de Chaillé » = 2, « Feuille des Ormeaux » = 1).*)

- **décide de fixer la fréquence de parution comme suit : au départ, 3 numéros par an, avec à terme possibilité d'évoluer vers 5 numéros.**

**Cette feuille d'information sera ouverte aux associations locales.**

**Intercommunalité...**

↳ **La communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » (M. le Maire) :**

- Mise en place progressive des groupes de travail et instances. En matière de finances, étude en cours sur les modalités d'attribution des aides, fonds de concours,...

Communication réunion d'information sur les modalités relatives à la suppression de la taxe professionnelle et les incidences pour les collectivités territoriales.

↳ **La communauté d'agglomération « Roche-sur-Yon Agglomération » et commission « Tourisme » (K. Pasquier) :** communication des réflexions engagées par un groupe de travail sur les façons d'améliorer la communication entre l'intercommunalité et les habitants des communes membres. Un système d'affichage, dans chaque commune, des informations intercommunales est étudié.

**Questions diverses...**

↳ **Comptes rendus de réunions de commissions communales :**

- **Commission communale « voirie » (B. Dreillard)** : Point sur la liste des travaux de voirie envisagés pour le programme 2010. Il est fait mention des dégradations relevées au niveau du chemin des Prés Martin, suite à des chargements de bois. Quels moyens mettre en œuvre pour demander réparation ? Allusion à la verrine d'un lampadaire à changer (face à la Mairie). Il est demandé à M. le Maire d'intervenir afin de mettre fin au dépôt sauvage d'appareils ménagers, sur un terrain privé, dans le secteur du Guy Bureau.

- Commission communale « Environnement » (K. Pasquier) : Rappel de la réunion publique du 12.02.2010 sur le « Compost ». Communication de l'étude en cours sur la mise en place de jeux au niveau de la Coulée Verte et de la rencontre avec un représentant de la CAMIF.

- Commission communale « Communication » : informations relatives à l'exposition (10-11 avril), avec déroulé de ces journées.

## **Ephéméride :**

### **Les réunions pour le mois de FEVRIER 2010**

Mois de : <b>FEVRIER 2010</b>		
Date de la réunion	Personnes convoquées	Objet de la réunion
09.02.2010 à 14h30	Commission communale « Impôts »	Révision valeurs locatives
10.02.2010 à 20h00	Présidents d'associations locales	Préparation calendrier fêtes 2011
12.02.2010 à 20h30	Population	Réunion publique « Compost » Maison des Libellules.
15.02.2010 à 20h30	Commission + Comité « Environnement »	Bilan de la réunion publique.
16.02.2010 à 20h30	Commission + Comité « Communication »	Préparation exposition
17.02.2010 à 18h30	Commission finances	Etude demandes de subventions 2010

### **Les réunions pour le mois de MARS 2010**

Mois de : <b>MARS 2010</b>		
Date de la réunion	Personnes convoquées	Objet de la réunion
05.03.2010 à 20h30	Conseil municipal	Réunion pour VOTE SUBVENTIONS
17.03.2010 à 17h30	Commission finances	Etude BUDGETS 2010
25.03.2010 à 18h00	Commission + Comité « Bâtiments »	Etude programme travaux 2010
26.03.2010	Conseil municipal	Réunion pour VOTE BUDGETS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 8 février 2010.

---

Le Maire,

La secrétaire de séance,